

Rencontre du conseil d'établissement
École Jean-Paul-Riopelle
8 mai 2024, 18h30, en hybride
Bâtiment Saint-Louis-de-Gonzague/Teams

Projet d'ordre du jour

- 1 Ouverture de l'assemblée (3 minutes)**
 - 1.1 Désignation d'un.e secrétaire
 - 1.2 Prise des présences et vérification du quorum
 - 1.3 Désignation d'un.e gardien.ne du temps

- 2 Période réservée au public (10 minutes)**

- 3 Lecture et adoption de l'ordre du jour (5 minutes)**

- 4 Adoption et suivi du procès-verbal du 3 avril 2024 (5 minutes)**

- 5 Modalités de fonctionnement du CÉ (15 minutes)**
 - 5.1 Formulaire pour les critères de sélection de la direction d'établissement scolaire – résolution
 - 5.2 Mise en place d'un comité pour l'optimisation des échanges entre l'OPP, la direction et le CÉ

- 6 Dossiers école et informations stratégiques (35 minutes)**
 - 6.1 Code de vie 2024-2025 – approbation
 - 6.2 Calendrier scolaire – information
 - 6.3 Liste des fournitures scolaires 2024-2025 – approbation
 - 6.4 Orientations prébudgétaires et plan d'effectifs – consultation
 - 6.5 Consultation obligatoire des élèves – suivi
 - 6.6 Sécurité en cas d'alarme (code Argent) – suivi

- 6.7 Financement du bal des finissant.e.s – approbation
- 6.8 Photos scolaires – information

7 Activités et sorties éducatives (10 minutes)

- 7.1 Activités et sorties éducatives – approbation
- 7.2 Sorties de fin d’année – suivi

8 Le point des enseignant.e.s

9 Dossiers SDG

10 Rapport du délégué au comité de parents (10 minutes)

- 10.1 Réunion du 26 mars 2024
- 10.2 Réunion du 30 avril 2024

11 Le point de l’OPP (15 minutes)

- 11.1 Fiche d’activité pour les plants
- 11.2 Fiche d’activité vente de garage
- 11.3 Fiche d’activité fête de fin d’année

12 Courrier

- 12.1 Gestion de l’adresse courriel du CÉ

13 Varia

14 Levée de la séance

« Toute décision du Conseil d’établissement doit être prise dans le meilleur intérêt de l’élève. » (Loi 180, article 64)